

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal 25 septembre 2023**

**N° 2023/09-36**

**REMBOURSEMENT MANDAT SPECIAL DU MAIRE POUR UN DEPLACEMENT  
A ARGENTA DANS LE CADRE DU JUMELAGE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI VING CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Gérard SIGAUD, Premier Adjoint.

**ETAIENT PRESENTS** : Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Jean-Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

**ABSENTS REPRESENTÉS :**

Catherine ESTOUP représentée par Isabelle SERAN  
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD  
Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER  
Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER  
Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ  
Hugues FERRAND représenté par Jacques BURGUIERE  
Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE  
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

**ABSENT EXCUSE :**

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :**

**SECRETARE DE SEANCE** : Marthe JEREZ



**Délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2023****N° 2023/09-36****REMBOURSEMENT MANDAT SPECIAL DU MAIRE POUR UN DEPLACEMENT  
A ARGENTA DANS LE CADRE DU JUMELAGE**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Comme le prévoit l'article L 2123-18 et R.2123-1 du CGCT, les élu-e-s municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal. Le mandat spécial est délivré aux élus nommément désignés, pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps et accomplie dans l'intérêt communal. Les missions à l'étranger menées par les élus municipaux relèvent de ces dispositions.

Dans le cadre de la 20ème année de jumelage, Monsieur le Maire Frédéric LAFFORGUE et Madame l'Adjointe Luisa PAPE se sont rendus à Argenta en Italie. L'objectif de ce déplacement est de maintenir des liens permanents entre les municipalités, de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants pour développer et pratiquer des échanges socio-culturels.

Cette manifestation de grande ampleur justifie l'établissement d'un mandat spécial.

Le déplacement a lieu du 8 septembre au 10 septembre 2023.

Les frais de transports sont pris en charge par la Ville de Castelnaud-le-Lez. Les frais d'autoroute s'élèvent à 178.4€ et les frais de carburant s'élèvent à 274.34€.

Les frais de séjour sont pris en charge par la Ville de Castelnaud-le-Lez. Les frais nuitées s'élèvent à 156€ et de repas s'élève à 68.6€. Le montant global du déplacement s'élève à 677.34€.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner mandat spécial à Frédéric LAFFORGUE, Maire, et Luisa PAPE, Adjointe au Maire dans le domaine des seniors et de l'action alimentaire, pour représenter la ville de Castelnaud-le-Lez à Argenta en Italie ;
- D'accepter le remboursement des frais de séjour et de déplacement avancés par Monsieur le Maire au vu des justificatifs présentés.
- De dire que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.**

**Frédéric LAFFORGUE et Luisa PAPE sortent de la salle, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**La proposition est adoptée à la majorité.**

**Pour : 20** (Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Isabelle SERAN, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD, Clara BIANCO représentée par Marie Hélène WEBER, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ.)

**Abstention : 8** (Hugues FERRAND représenté par Jacques BURGUIERE, Carine BARBIER, BURGUIERE Jacques, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

**Contre : 3** (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO.)

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 25 SEPTEMBRE 2023**

**LE MAIRE**

**Frédéric LAFFORGUE**

